



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-10-32

**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

Avenant n°1 au marché public de prévoyance statutaire
du personnel affilié à la C.N.R.A.CL (lot 6),
Modification tarifaire 2024
CNP Assurances

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2016-10-16-SG du 24 novembre 2016, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Marché public de services « assurances », lot n° 6 risques statutaires agents affiliés C.N.R.A.C.L (Cie CNP/courtier RELYENS) en cours d'exécution.

VU le courrier en date du 27-06-2023 de CNP Assurances relatif au contrat 1406D – Assurance statuaire du personnel affilié à la CNRACL.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 au contrat d'assurance avec CNP Assurances, garantissant les obligations statutaires de la collectivité à l'égard de ses agents. Cet avenant portant sur la modification tarifaire à compter du 01-01-2024 du taux global de cotisation fixé à 2.04% (ancien taux 1.32%).

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, et CNP Assurances / Cabinet RELYENS

Fait à Sisteron, le 07-11-2023

Le Maire,

D. SPAGNOU



Mis en ligne le 07/11/2023 à 16h13

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20231107-2023_10_320